



COMMUNIQUE
N° 2020-07/22/DGS/RM

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUILLET 2020
(Article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Conformément aux instructions ministérielles et en raison des consignes de sécurité sanitaire, le Maire porte à la connaissance des administrés que le conseil municipal de la ville de Rémire-Montjoly se réunira en séance publique et dans le respect des obligations réglementaires opposables le :

Mercredi 22 juillet 2020 à 14h30 à l'hôtel de ville
- Auditorium « Dr Edmard LAMA »

Le Maire précise que dans ces conditions, l'accès du public se fera dans la limite de la capacité d'accueil de l'auditorium, au regard des prescriptions sanitaires, et que la salle sera ouverte au public **15 mn** avant le début de la séance.

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du bâtiment.

Fait à Rémire-Montjoly
Le 16 juillet 2020



Le Maire,


Jean GANTY